

ASSEMBLEE DE QUARTIER DU CENTRE VILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2018

Présents

Isabelle Guerin	Philippe Bellec
Philippe Jaffres	Patrick Le Gall
Alix Vourch	Patrick Perrot
Marie-Christine Cheradame	Robert Vourch
Xavier Kerouanton	Pierre Grandjean
Serge Hello	Danièle Le Calvez
Marcel Rozec	
Pascal Mao	
Alain Le Squeren	

Excusé : Frédéric Le Gall, Murielle Balaian, Catherine Guyader, Frédéric Bleunven.

Absents : Bernard Mercier.

Avec la participation de : Daniel Derrien, Directeur du pôle technique et Jean-Paul Mazurié, Inspecteur du Domaine Public, chargé du secrétariat.

- 1) Appel des présents et absents par le président de l'assemblée, Philippe JAFFRES.
- 2) Compte-rendu de l'assemblée du samedi 10 février 2018 : aucun problème particulier.
- 3) point sur la visite du quartier de Kérida/Le Vizac du samedi 07 avril 2018.
Certains membres soulignent l'insuffisance d'information de la population : une seule personne extérieure était présente à la visite. Madame Guérin suggère que l'annonce des prochaines visites soit complétée par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres par les membres de l'assemblée. Proposition retenue.
- 4) Remarques et questions diverses concernant la visite de Kérida/Le Vizac :

Remarques/questions :	Réponses/commentaires
Aménagement sortie basse lotissement. Ralentisseurs ou pas sur l'avenue de Barsbüttel ? Sortie dangereuse. Possibilité de mettre la vitesse à 50 au lieu de 70 ?	L'avenue de barsbüttel est limitée à 70 kms/heure sauf au niveau du giratoire (50 km/h). L'aménagement du carrefour giratoire au niveau de la rue Jean Moulin et de l'allée du Vizac participe au respect de cette limitation. Il est effectivement constaté que la vitesse augmente après ce carrefour. La mise en place de ralentisseurs est interdite en dehors des agglomérations. Une limitation à 50 kms/heure ne semble pas pour l'instant justifiée.
Cédez le passage au rond-point haut Kérida	La commune prépare un arrêté de circulation pour modifier le régime de priorité à la sortie

	de l'allée du Vizac. Les travaux seront réalisés par Brest Métropole.
Quartier bien situé	<p>Les membres de l'assemblée de quartier confirment que ce lotissement est proche des services et bénéficie d'une belle exposition. Ils estiment cependant que les terrains sont trop petits, compte-tenu de la pente du terrain naturel.</p> <p>Cette situation a obligé l'aménageur à construire des murs en gabions pour soutenir les terres et les voies de circulation. Les dénivellations ponctuelles entre la voirie et les terrains privés peuvent constituer un danger pour les usagers. La conception de l'aménagement général n'est pas adaptée à la topographie.</p>
Sentier derrière le cordonnier	<p>Le chemin piéton dit « du cordonnier » situé en parallèle de la rue de Brest n'est plus utilisable dans sa partie ouest sur une longueur d'environ 80 mètres. Une solution est recherchée par la commune pour permettre le passage dans le bois situé au nord du chemin. Concernant la partie haute du chemin, il convient d'améliorer l'état du chemin entre l'escalier du lotissement et la rue de Brest, pour favoriser son utilisation (desserte piétonne vers la rue de Brest et l'école Jacques Prévert). La ville prendra contact avec le service de l'écologie urbaine de Brest Métropole pour programmer les travaux.</p>
Places de parkings. Les membres de l'assemblée de quartier font part du manque de places de parking dans le quartier de Kériida	<p>Les locataires des bailleurs sociaux (BMA, Armorique Habitat) n'ont pas l'obligation de louer leur place de parking attachée à leur appartement.</p> <p>De ce fait, des places réalisées en sous-sol sont libres, mais les véhicules sont garés sur l'espace public.</p> <p>Le règlement du lotissement de Kériida prévoit deux places de stationnement par habitation individuelle.</p> <p>En plus de ces deux emplacements privatifs et des stationnements pour les collectifs, environ 240 emplacements pour stationnement sont disponibles sur l'espace public.</p>

5) Renouvellement d'un membre de l'assemblée :

- Un tirage au sort a eu lieu. Monsieur Jean-Noël Jacquet a été élu.

6) Questions diverses.

<p>Avenue de Normandie. Eclairage ? Problèmes ?</p>	<p>La commune dispose de 3286 points lumineux. Progressivement les lampes au sodium seront remplacées par des leds qui consomment nettement moins et dont l'éclairage peut être adapté suivant les périodes (exemple : 10% de puissance de 23h00 à 06h00 avec une consommation de 6 watts). Actuellement, la commune est dotée de 380 points lumineux à leds.</p>
<p>Place Saint Herbot. Eclairage pas suffisant. Circulation dangereuse rue de Paris arrêt du bus. Voitures qui dépassent n'importe comment</p>	<p>La ville va demander à Brest Métropole d'étudier le renforcement de l'éclairage au niveau de l'arrêt de bus.</p>
<p>Rue de Kerjaouen</p>	<p>Un projet d'aménagement du carrefour de la rue de Kerjaouen et de la rue Laënnec est à l'étude. Les travaux seront réalisés en 2018. Concernant la vitesse des véhicules rue de Kerjaouen, un radar pédagogiquesera posé en plusieurs endroits pour obtenir plus d'informations.</p>
<p>Demande mettre rue Bossuet en sens unique ?</p>	<p>Un arrêté a été pris par le Maire pour interdire le stationnement sur 10 mètres avant le stop. La mise en sens unique n'est pas envisagée à court terme.</p>
<p>Pas assez de places de parkings dans le bas de la rue de Brest</p>	<p>Il n'y a pas de solution réelle pour améliorer la situation.</p>
<p>Jardin d'agrément entre rue acacias et tilleuls (souhait réaménagement).</p>	<p>La commune va demander à Brest Métropole d'étudier le réaménagement.</p>
<p>Rond-point rue Anne De Bretagne (passage piéton mal effacé).</p>	<p>Les peintures des passages piétons ont été effacées à l'aide d'une raboteuse. Le gravillon de couleur claire apparaît, ce qui donne l'impression que le marquage n'est pas effacé. Compte-tenu de l'état de la chaussée, la commune demande de mettre au programme 2019 la réalisation d'un nouveau tapis d'enrobés.</p>
<p>Passage piéton dangereux à côté du Crédit mutuel de Bretagne</p>	<p>La commune va préparer un arrêté pour créer un sens obligatoire pour l'accès et la sortie du parking Kérastivel, situé en face du Crédit Mutuel de Bretagne.</p>
<p>Terrain Le Bris boulevard Michel Briant</p>	<p>Aucun projet connu. La commune a demandé une estimation du prix du terrain à la Direction Immobilière de l'Etat.</p>

7) Prochaine visite de quartier

Elle aura lieu le **samedi 30 juin 2018, à 9h30** et suivra l'itinéraire suivant : rue Bossuet, rue de Brest, rue Anne De Bretagne, rue Bir Hakeim. Rendez-vous espace Simone Veil.

8) Prochaine réunion de l'assemblée de quartier

Elle aura lieu le **lundi 02 juillet 2018 à 20h00** à la salle 1 de l'espace Simone Veil.

La séance a été levée vers 21h45.